

Image not found or type unknown



Rupture anticipée de contrat interimaire pour cause de maternité

Par **NLEP RAISSA**, le **10/11/2009** à **10:47**

Bonjour, rnrnle contrat d'intérim est interrompu au mois de juin par la naissance anticipée de ma fille. Après le congeé de maternité, je décide de m'inscrire comme demandeur d'emploi afin d'être indemnisée en attendant de trouver un nouvel emploi. L'on me notifie que la société d'intérim a qualifié la rupture de démission? quels sont mes recours?